

# CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	32
Nombre de pouvoirs	7
Votants	39

## DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2024 – 97

### AUTORISATION A SIGNER LE MARCHE

### D'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Séance du 14 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 novembre 2024 à 18h30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de SAINT-YRIEIX-LA-MONTAGNE, au nombre de trente-deux sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 06 novembre 2024.

#### ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Stéphane DUCOURTIOUX ; Jean-Pierre LANNET ; Bernard ROUGIER ; Isabelle DUGAUD ; Jean-Luc LEGER ; Michel GOMY ; Catherine DEBAENST ; Alexis TOURADE ; Serge DURAND ; Didier TERNAT ; Alain DETOLLE ; Renée NICOUX ; Alain ROULET ; Philippe ESTERELLAS ; Philippe COLLIN ; Benjamin SIMONS ; Marina BONIFAS ; Nadine RAVET ; Laurent LHERITIER ; Evelyne CHABANT ; Vincent PERRIERE (suppléant de Laurence CHEVREUX) ; Pierrette LEGROS ; Evelyne PINLON ; Jean-Louis JOSLIN ; Roger FOUGERON ; Gérard AUMENIER ; Denis PRIOURET ; Monique DEPEIGE ; Didier MIOMANDRE ; Claude BIALOUX ; Valérie BERTIN ; Jacques TOURNIER.

#### ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

Guy BRUNET à Valérie BERTIN ; Nadine HAGENBACH à Bernard ROUGIER ; Roger THIERRY à Jean-Pierre LANNET ; Jacques MOUTARDE à Stéphane DUCOURTIOUX ; Marie-Hélène FOURNET à Alain ROULET ; Philippe LEFAURE à Renée NICOUX ; Thierry LETELLIER à Benjamin SIMONS ;

#### ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Céline COLLET-DUFAYS ; Marie-Françoise HAYEZ ; Annick BAUCULAT ; Pascal MERIGOT ; Jacques BŒUF ; Christian ARNAUD

Monsieur Claude BIALOUX présente le rapport suivant.

REÇU EN PREFECTURE

le 05/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-023-200044014-20241114-2024\_97-DE

Le **21 septembre 2023**, nous avions voté la prescription de l'élaboration du PLU intercommunal. Le budget pour son élaboration était de **280 000 €, et donc soumis aux procédures formalisées de commande publique**.

Un appel d'offres ouvert a été lancé, après collecte des données existantes sur le territoire et rédaction d'un cahier des charges détaillé pour anticiper les 5 ans de travail à venir.

Une seule offre a été reçue. Bien que cette offre soit conforme aux attentes en termes de qualité, son prix dépassait très largement le budget alloué. Avec une offre à 400 000 € TTC, la Commission d'Appel d'Offres du 3 septembre 2024 a donc déclaré le marché infructueux.

Après échanges avec les services de l'Etat, la **procédure avec négociation** semblait pertinente pour supprimer certaines prestations non nécessaires, **afin faire baisser le coût des prestations**.

Le 18 septembre 2024, le Conseil communautaire a approuvé l'augmentation de l'autorisation de programme à 330 000 €.

Le 21 septembre 2024, le candidat Auddicé Urbanisme était invité à présenter une offre avant le 21 octobre 2024. A 360 000 € TTC, ce montant dépassait à nouveau le budget déjà revu à la hausse. **Une négociation a été engagée avec le candidat à partir du 25 octobre 2024 en vue d'aboutir à une offre à moins 330 000 €.**

Le 28 octobre 2024, Auddicé Urbanisme a remis son offre finale, pour un montant total de 274 265 € Hors Taxes (avec TVA à 20%), soit 329 118 € TTC, ce qui correspond à l'autorisation de programme actée le 18 septembre pour un montant de 330 000 €. Les crédits de paiements sont suffisants pour 2024.

L'offre proposée par Auddicé Urbanisme montre une bonne compréhension de la mission et de notre territoire.

La méthodologie proposée est équilibrée, conforme à nos attentes et prend bien en compte les temps d'échanges avec les Communes qui avaient été demandés.

Les compétences de l'équipe répondent bien aux enjeux identifiés et il est prévu qu'un chef de projet soit l'interlocuteur privilégié de la Communauté de communes durant toute l'élaboration du PLU intercommunal.

Ainsi, la **Commission d'Appel d'Offres réunie le 5 novembre 2024 a attribué le marché Auddicé Urbanisme pour un montant de 274 265 € Hors Taxes (avec une TVA à 20%), soit 329 118 € Toutes Taxes Comprises**.

Le marché comprend une tranche ferme de 235 660,00 € Hors Taxes, soit 282 792,00 € TTC, qui commencera dès la signature du marché.

Par contre, les 3 tranches optionnelles « *Evaluation environnementale* », « *Evaluation zone Natura 2000* », « *Site Patrimonial Remarquable* » pourront être affermies ou non ultérieurement, mais sont déjà négociées avec le prestataire.

**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**

**POUR : 39**

**Adopté à l'unanimité**

**Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité,**

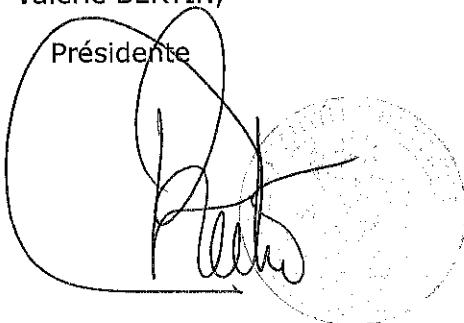
- **AUTORISE Madame la Présidente à signer l'acte d'engagement** avec l'entreprise **Audiccé Urbanisme** choisie par la Commission d'appel d'offre réunie le 5 novembre 2024 pour un montant total de 274 265 € Hors Taxes (TVA à 20%), soit 329 118 € Toutes Taxes Comprises,
- **AUTORISE Madame la Présidente à assurer l'exécution du marché** pour les années à venir.

Ainsi fait et délibéré le 14 novembre 2024 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le  
PUBLIEE le

Valérie BERTIN,

Présidente



REÇU EN PREFECTURE

le 05/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-023-200044014-20241114-2024\_97-DE